

# Etat de l'adhésion à l'institution scolaire, des dispositions et des pratiques sociales en question.

**Delalandre Justine**  
**Lecourt Simon**

Boudon expliquait que les inégalités d'orientation étaient le fruit d'un calcul coût/avantage qui limitait l'ambition scolaire des familles les plus défavorisées (L'inégalité des chances, 1973). Nous nous sommes demandé si les inégalités d'orientation ne pouvaient pas également être expliquées par d'autres facteurs, notamment l'adhésion à l'institution scolaire. Certaines populations adhèrent-elles moins aux prescriptions du corps enseignant en termes d'orientation? De plus, tout comme Lahire approfondissait les thèses Bourdieusiennes (Les héritiers, 1964) en identifiant les dispositions par lesquelles passaient les inégalités scolaires (Tableaux de familles, 1995); nous nous demanderons si les différences d'adhésion à l'institution scolaire ne passent pas par certaines dispositions également.

## Quelle variable pour traiter l'adhésion à l'institution scolaire?

Qu'entendons-nous par adhésion? Nous entendons par adhésion, le niveau de légitimité qu'accordent les familles à l'institution scolaire, incarnée par le corps enseignant. Ce que nous cherchions à observer, c'est la réception, par les parents, de l'avis des enseignants sur l'orientation de leur enfant. Erigent-ils cet avis en argument d'autorité? S'alignent-ils toujours sur l'avis des enseignants? Ou bien prennent-ils leurs distances avec celui-ci?

Quoi de mieux pour étudier cela que de voir si les parents ont suivi ou non l'avis du conseil de classe. Constitué de l'ensemble du corps enseignant, ce dernier porte la voix de l'institution scolaire. Le conseil de classe, c'est l'autorité scolaire incarnée en une assemblée. Aller contre le verdict du conseil de classe, c'est se placer dans une posture de défiance vis-à-vis de l'institution; on ne la considère pas comme légitime de statuer sur l'orientation de son enfant.

Si l'on a croisé les variables du suivi de l'avis du conseil de classe en fin de troisième, en seconde et en terminale, on exposera uniquement les tableaux concernant la fin de troisième. Par soucis de lisibilité bien entendu, mais également par ce que l'on considère

### Le collectif POF

Le collectif POF, pour Paris-Ouest-France, est le fruit d'une collaboration entre les universités du Havre, de Paris Nanterre, de Paris 8, de Brest et de Nantes. Depuis 2012, les enseignants-chercheurs du collectif POF\* mettent en commun leur différents enseignements des méthodes quantitatives en sciences sociales et organisent une grande enquête sous forme de questionnaire, distribué dans les universités participantes. Cette année, l'enquête portait sur le parcours scolaire des étudiants et plus précisément sur le rapport des étudiants et de leur famille à l'école.

\*Fanny Bugeja-Bloch et Déborah Guy à Nanterre, Marie-Paule Couto, Corinne Davault, Françoise de Barros, Margot Delon à Saint-Denis, Pierre-Edouard Weil à Brest, Nicolas Larchet au Havre, Tristan Poullaouec à Nantes.

la fin de troisième comme le premier vrai moment clé de l'orientation des élèves. Au lycée, la censure du corps enseignant a déjà fait effet, les élèves les moins conformes à l'institution scolaire ont été redirigé vers les filières professionnelles ou technologiques.

## Quelles sont les populations qui adhèrent le moins à l'institution?

### Les filles, plus dociles que les garçons

Première variable que nous avons croisé avec le suivi de l'avis du conseil de classe, le genre fût pour le moins concluant. Les filles suivent davantage l'avis des enseignants que les garçons. Ou plutôt, les parents tiennent davantage en légitimité l'avis des enseignants si celui-ci porte sur l'orientation de leur fille, que s'il porte sur l'orientation de leur fils.

### Suivi de l'avis du conseil de classe de fin de troisième selon le sexe.

	Non	Oui	Total général
Féminin	31,69%	<b>68,31%</b>	100,00%
Masculin	<b>42,05%</b>	57,95%	100,00%
<b>Total général</b>	<b>35,22%</b>	<b>64,78%</b>	<b>100,00%</b>

$\text{Chi}^2 \geq 0.01$

Significatif au seuil de 1%

Fig. 1

Etonnamment, l'adhésion ne semble pas déterminée par les CSP ou le diplôme des parents. On ne peut donc pas expliquer les inégalités d'orientation par une adhésion à l'institution moindre des classes populaires ou des parents les moins diplômés.

### Les étrangers, plus distants de l'institution

Par la suite, un autre contraste nous est apparu dans la manière de suivre ou non l'avis du conseil, entre les élèves nés en France (DOM-TOM compris) et les élèves nés à l'étranger (arrivés en France au collège ou avant). Les premiers suivent davantage l'avis que les seconds. On n'a pas les mêmes chances de suivre l'avis du conseil de classe selon que l'on soit né en France ou dans un autre pays. On peut supposer que ces élèves arrivés en France durant leur scolarité sont moins sensibles à la légitimité culturelle que détient l'institution scolaire, socialisation oblige.

#### Méthodologie d'enquête

Le questionnaire a été conçu par la mise en commun du travail fourni par chaque élève participant à l'enseignement, dans chaque université. Une fois la problématique définie et les questions soumises à la correction de chacun, le questionnaire a pu être distribué. La passation s'est déroulée dans des salles de classes, tirées au sort, de chaque université. La phase de passation fût relativement efficace, puisque nous avons ensuite rentré puis traité les données de 7051 questionnaire.

## Une concurrence entre les institutions scolaire et religieuse

Mais les différences de suivi de l'avis entre élèves nés en France ou ailleurs ne s'arrêtent pas là. Puisque nous avons appliqué des traitements de variables plus poussés, et qu'il en ressort que la pratique religieuse, mise en perspective du lieu de naissance, peut faire évoluer les probabilités d'être d'accord ou non avec l'avis du conseil de classe. Mais cette variation n'est valable que pour les élèves nés à l'étranger. Parmi eux, les élèves qui pratiquent une religion vont davantage contre l'avis des enseignants que ceux qui n'en pratique pas. Alors que pour ceux qui sont nés en France, la variable "pratique religieuse" n'a presque aucune incidence sur leur manière de répondre, favorablement ou non, à l'avis du conseil de classe. On peut alors interpréter ce phénomène par un partage de la confiance entre les deux institutions, religieuse et scolaire. Autrement dit, les élèves arrivés en France durant leur scolarité adhèrent moins à l'institution scolaire dès lors qu'ils adhèrent à une institution religieuse; alors même qu'ils adhèrent déjà moins que les élèves nés en France. On peut parler d'une "concurrence" entre ces deux institutions.

### Suivi de l'avis du conseil de classe de fin de troisième selon le lieu de naissance et la pratique religieuse..

	Non	Oui	Total
Né en France	30,02%	69,98%	100%
Non pratiquant	29,39%	70,61%	100%
pratiquant	31,79%	68,21%	100%
Né à l'étranger	39,16%	60,84%	100%
Non pratiquant	35,66%	<b>64,34%</b>	100%
Pratiquant	<b>44,44%</b>	55,56%	100%

$\text{Chi}^2 \geq 0.01$

Significatif au seuil de 1%

Fig. 2

Si l'on a identifié quelles sont les populations dont l'adhésion à l'institution scolaire est moins importante, reste à comprendre par quelle pratique sociale cette moindre adhésion passe.

## La participation aux réunions parents-professeurs, témoin de l'adhésion à l'institution scolaire

Pour identifier ces pratiques, nous avons croisé plusieurs variables que l'on qualifiera de "pratiques", avec le traitement qui est donné à l'avis du conseil de classe (toujours de fin de troisième). Une seule pratique nous est apparue comme hautement corrélée avec le suivi ou non de l'avis des enseignants, c'est la participation aux réunions parents-professeurs.

Comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-contre, la tendance est très nette. Plus les parents se rendent aux réunions parents-professeurs, plus ils suivent les prescriptions du conseil de classe. La fréquence de participation à ces réunions semble donc être révélatrice d'une adhésion plus ou moins forte à l'institution scolaire, un marqueur de cette adhésion en somme.

Pour consolider ces conclusions, restait encore à montrer que les populations identifiées dans un premier temps, manifestaient bien le comportement mis en lumière dans un second temps.

Nous avons donc croisé les variables de sexe, lieu de naissance et pratique religieuse avec la fréquence de participation aux réunions parents-professeurs pour en savoir plus.

## Limite de l'enquête

Notre enquête n'est pas sans faille, on peut soulever plusieurs limites à notre analyse.

Toute notre analyse est basée sur le postulat que ce sont les parents qui choisissent l'orientation de leurs enfants. Or, certains parents pourraient tout aussi bien donner plus d'importance que d'autres aux souhaits de l'enfant.

Egalement, notre échantillon, comme tout échantillon, n'est pas parfait. Il ne contient par exemple que des élèves étudiant dans une filière universitaire. On pourrait se demander si un échantillon élargi aux grandes écoles ou à des étudiants en BTS n'aurait pas été plus riche d'enseignement encore.

### Suivi de l'avis du conseil de classe de fin de troisième selon la fréquence de participation aux réunions parents-professeurs.

	Non	Oui	Total général
Non, jamais	<b>49,54%</b>	50,46%	100,00%
Oui, occasionnellement	39,70%	60,30%	100,00%
Oui, systématiquement	30,22%	<b>69,78%</b>	100,00%
<b>Total général</b>	<b>35,12%</b>	<b>64,88%</b>	<b>100,00%</b>

Khi2 ≥ 0.01  
Significatif au seuil de 1%

**Fig. 3**

Et force est de constater que les résultats sont concluants. Là où l'on observait des contrastes d'adhésion aux prescriptions du corps enseignants, on observe aussi un contraste dans la fréquence de participation aux réunions parents-professeurs. Les populations qui suivent le moins l'avis du conseil sont également celles dont les parents participent le moins aux réunions parents-professeurs.

### Participation aux réunions parents-professeurs selon le sexe.

	Non, jamais	Oui, occasionnellement	Oui, systématiquement	Total général
Féminin	10,53%	26,39%	<b>63,08%</b>	100,00%
Masculin	<b>14,54%</b>	<b>30,80%</b>	54,66%	100,00%
<b>Total général</b>	<b>11,91%</b>	<b>27,91%</b>	<b>60,18%</b>	<b>100,00%</b>

Khi2 ≥ 0.01  
Significatif au seuil de 1%

**Fig. 4**

**Participation aux réunions parents-professeurs, selon le lieu de naissance et la pratique religieuse.**

	Non, jamais	Oui, occasionnellement	Oui, systématiquement	Total général
Né en France	9,80%	26,76%	63,44%	100,00%
Non pratiquants	9,74%	26,43%	63,82%	100,00%
Pratiquants	9,96%	27,68%	62,36%	100,00%
Né à l'étranger	15,13%	30,06%	54,81%	100,00%
Non pratiquants	15,36%	25,94%	<b>58,70%</b>	100,00%
Pratiquants	14,80%	<b>36,22%</b>	48,98%	100,00%

Khi2 ≥ 0.01

Significatif au seuil de 1%

**Fig. 5**

Au final, on voit que l'adhésion à l'institution scolaire est inégale au sein de la population étudiée, et que cette adhésion passe par des dispositions particulières. En effet, les parents semblent accorder moins de confiance à l'institution scolaire lorsqu'il s'agit de leur fils plutôt que de leur fille. De même pour les élèves nés à l'étranger, qui suivent moins les conseils du corps enseignant que les élèves nés en France; d'autant plus s'ils pratiquent en parallèle une activité religieuse.

De plus, une participation régulière aux réunions parents-professeurs que l'établissement peut proposer, s'avère être un réel témoin de l'adhésion des familles à l'institution; une disposition sociale par laquelle passe la confiance envers le corps éducatif.

## Pour Approfondir

Comme évoqué dans les limites de l'enquête, la prise en compte des souhaits de l'enfant est une variable totalement absente de notre analyse. Il pourrait être intéressant d'en savoir plus à ce sujet. Les parents ayant le dernier mot sur l'orientation de leur enfant, les garçons ne suivent-ils pas moins l'avis du conseil de classe par ce que leurs parents écoutent davantage leurs souhaits d'orientation? Une piste que des entretiens avec les élèves et les parents pourraient permettre l'approfondissement.

Ce sont des entretiens qui permettraient également de comprendre de manière plus complexe la concurrence de fait entre les institutions scolaires et religieuses chez les élèves arrivés en France durant leur scolarité.

## Références

- Boudon, Raymond. *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*. Paris, A.Colin, 1973.
- Bourdieu, Pierre, Passeron, Jean-Claude. *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris, Editions de Minuit, 1964.
- B. Lahire, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*. Paris, Seuil/Gallimard, 1995.